

Conditions de récupération de la caution à la fin d'une location de la salle de village de Mellier

Nous vous demandons de bien vouloir nous excuser si le nettoyage des tables et des chaises n'est pas parfait. En effet, il est difficile de les vérifier en fin d'organisation puisque celles-ci doivent être empilées par le locataire. Il en va de même pour la vaisselle et le mobilier de cuisine, il est difficile de vérifier tous les verres un par un. Merci de votre compréhension.

Afin de maintenir la salle du village dans le meilleur état de propreté possible et en ordre, voici les différents points à respecter et qui seront contrôlés lors de l'état des lieux .

En cas de nettoyage par vos soins:

1. Propreté du sol : salle, cuisine et WC.
2. Propreté et rangement du bar, propreté des frigos, matériel de nettoyage rangé. Carrelages autour du bar non "collant". Propreté des toilettes : cuvettes, urinoirs et évier, poubelles vidées.
3. Propreté de la cuisine : plans de travail, cuisinières, friteuses, éviers et lave-vaisselle. Vaisselle correctement lavée et rangée. Machine à café, frigo et congélateurs.
4. Propreté du sas d'entrée : fenêtre de la porte d'entrée et fenêtres nettoyées, murs !!! (traces de pieds = fumoir)

En cas de nettoyage par le comité, au minimum:

1. Salle débarasée, tables et chaises
2. Cuisine rangée, appareils nettoyés, vaisselles rangées,
3. Poubelles évacuées,
4. Salle balayée

Le non-respect de ces différents points entraîne perte de caution en partie ou totalement après vérification.